

L'Association Industrielle Africaine s'oppose à la conclusion des Accords de Partenariat Economique

Au moment où les négociations entre l'Union européenne (UE) et les Etats africains entrent dans leur phase cruciale, l'AIA entend exprimer son opposition à la conclusion des accords de partenariat économiques (APE) sur les bases proposées par l'UE.

L'AIA rejette le principe d'une ouverture réciproque des marchés entre l'Union européenne et les différentes régions africaines. Le déséquilibre et le fossé entre partenaires sont trop grands pour susciter un accord viable. L'UE est la première puissance économique mondiale ; elle subventionne et soutient à bout de bras ses producteurs tout en préservant son marché par des normes extrêmement contraignantes. Les blocs régionaux africains sont chancelants, confrontés à de nombreux problèmes de stabilité politique, juridique, économique et sociale. L'intégration régionale en Afrique reste largement fictive et les économies fortement dépendantes de l'UE. Les économies africaines ne peuvent miser que sur les recettes douanières pour financer les services publics et sur le secteur industriel pour créer les richesses et l'emploi.

Face à ce constat, l'instauration de zones de libre échange entre l'UE et l'Afrique s'apparenterait à un marché de dupes.

- Eu égard à la fragilité des économies africaines, l'inopportunité du libre échange ne fait guère de doute. De nombreuses industries dans cette région sont à peine naissantes. L'ouverture préconisée condamnerait irrémédiablement l'Afrique à demeurer un comptoir d'importations, alors même que l'enjeu majeur est aujourd'hui, plus que jamais, l'industrialisation du continent, facteur essentiel de création de richesses et d'emplois. Quid de l'indemnisation de la multitude des industries vouées à la fermeture ? Les règles d'indemnisation applicables aux entreprises de l'UE seront-elles étendues à l'Afrique ?
- Par ailleurs, le différentiel de compétitivité entre partenaires ne pourra être comblé par ces Accords, compte tenu des déficits structurels de la recherche et de l'innovation en Afrique et des difficultés liées au transfert des technologies.
- Enfin, tout accord de libre échange crédible ne peut lier durablement des partenaires que dans la perspective d'une stratégie "*gagnant/gagnant*". Or, en l'état actuel des projets d'APE, l'Afrique a tout à perdre pour des raisons évidentes : les blocs régionaux africains ne constituent pas des marchés ouverts et les intégrations régionales en Afrique demeurent très souvent virtuelles. Ce qui n'est guère le cas du marché européen. Les coûts des facteurs de production demeurent très élevés en Afrique (difficultés de financement, déficits infrastructurels, étroitesse des marchés nationaux, insécurité juridique, contraintes bureaucratiques, etc.). De plus, l'absence d'incitations à l'investissement et de subventions y est de rigueur depuis l'introduction des Programmes d'Ajustement Structurels. Il n'en va guère de même



dans l'UE au regard des politiques publiques de subventions, d'incitations et de soutien des opérateurs déployés par l'UE.

Pour ce qui est du contenu même des APE et des modalités de leur mise en œuvre, les promesses de mise à niveau des entreprises africaines ne satisfont pas les membres de l'AIA.

- On peut raisonnablement douter de l'effectivité, et de l'efficacité des mises à niveau des équipements dans les délais impartis.
- Ni les négociations globales, ni les approches sectorielles suggérées par certains ne seraient pertinentes pour l'Afrique si elles ne prennent en compte, la nécessaire asymétrie des relations entre partenaires, eu égard aux disparités structurelles et conjoncturelles.
- L'AIA ne peut accepter, comme le proposent certains, une solution visant à exclure de la libéralisation les secteurs où il y a une industrie naissante ou fragile en Afrique. Si cela peut permettre de protéger des productions indispensables au maintien d'un tissu industriel africain, cette disposition enfermerait l'Afrique dans un carcan industriel économiquement et moralement inacceptable.

L'AIA soutient par conséquent que tout partenariat entre l'Afrique et l'UE doit nécessairement œuvrer au développement du fort potentiel de l'industrie africaine en gestation, à travers la mise en œuvre d'un traitement spécial et différencié. L'histoire enseigne en effet qu'aucune économie viable et forte ne s'est développée sans protection. Il en a été ainsi des USA, de l'Europe, du Japon ou de la Chine entre autres. Il n'en saurait être autrement pour l'Afrique aujourd'hui.

L'AIA invite instamment les négociateurs à sortir de leurs salles de réunions et à aller sur le terrain pour mesurer pleinement les difficultés auxquelles font face les industriels africains. Il est urgent que les décideurs politiques africains et européens entendent la voix des industriels qui veulent prendre une part active à la définition d'un accord avec l'UE qui offre de réelles perspectives de développement à l'Afrique.

<p>AIA - C/o Pierre Magne - Président Boîte Postale 724 - Abidjan 01 Côte d'Ivoire E-mail : president@africanindustrial.org Tel : +225.21.21.88.88 Fax : +225.21.21.88.05 Internet : www.africanindustrial.org</p>	<p>AIA Secrétariat européen - David THUAL Square Ambiorix, 18 - 1000 Brussels Belgique E-mail: info@africanindustrial.org Tel : +32 2 733 50 60 ou +32 2 742 99 83 Fax: +32 2 733 50 51 Internet : www.africanindustrial.org</p>
--	---